

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 MAI 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 3 mai 2022, à 20 heures 00 minute à la salle Roger-Fortin, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle, Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Madame Nicole Lussier, conseillère, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2022-05-096

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-05-097

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022–

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022.

2022-05-098

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	71955	exploitation des eaux usées	2,317.17\$
- Eurofins Environex	760906	analyses d'eau	155.80\$
- Entreprises GM St-Blaise	15933	sel et abrasif au 25/04/2022	275.94\$
- Entreprises GM St-Blaise	15960	contrat déneigement 6 de 6	15,330.00\$
- Diana Lussier Pelletier	637721	entretien avril 2022	1,724.63\$
- Municipalité St-Paul	20423	quote-part incendie 2021	59,837.28\$
- Anachem Ltée	1916	nettoyage / vidange toilette en béton	137.97\$
- Anachem Ltée	2310	nettoyage / vidange toilette en béton	137.97\$
- Alarme S.P.P.	37103	panneau alarme et connexion stat.	1,499.04\$

chemin 4^e Ligne

- Alarme S.P.P. 37113 module cellulaire puit stationnement 306.18\$
- Alarme S.P.P. 37114 module cellulaire puit traitement et 407.07\$
liaison

TOTAL : 82,129.05 \$

2022-05-099

Acceptation des comptes à payer en mai 2022 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 3 mai 2022 au montant de 140,177.96\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'avril 2022 au montant de 140,177.96\$ à être payés en mai 2022, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2022-05-100

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 498.15\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Restaurant Iceberg	souper de travail	38.15\$
- Croix-Rouge Canadienne	crise humanitaire en Ukraine	460.00\$

2022-05-101

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste des comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2022-05-102

Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien du réseau local 2020-2021 –

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 80,521.00\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes

locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que la Municipalité :

Atteste de la véracité des frais encourus et du fait que les travaux ont été réalisés sur les routes locales de niveaux 1 et 2 tel qu'inscrit au rapport financier 2021.

2022-05-103

Dépôt du rapport du vérificateur externe –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

2022-05-104

Emploi d'été Canada - Emploi étudiant : contribution approuvée –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre d'Emploi d'été Canada confirmant à la Municipalité l'octroi d'une aide financière en remboursement à 50% des coûts relatifs à un emploi d'été pour une période de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine.

2022-05-105

Emploi étudiant : publication de l'offre d'emploi –

CONSIDÉRANT QU' il y a eu lieu de solliciter les candidatures pour combler le poste d'emploi d'été pour étudiant.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser :

- La publication de l'offre d'emploi;
- D'établir la période de travail de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine;
- De fixer la date de réception des candidatures au 31 mai 2022.

2022-05-106

Emploi étudiant : comité de sélection et engagement par la suite –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Mesdames Michelle Richer et Nicole Lussier, conseillères, pour rencontrer les candidats ayant soumis leur candidature pour le poste d'emploi d'été pour étudiant et d'informer la direction générale de la personne choisie et de faire rapport lors de la prochaine séance du Conseil de juin.

2022-05-107

Adoption du règlement 515 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Valentin –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 515

Règlement 515 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Valentin.

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs

de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 5 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 5 avril ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 7 avril 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 25 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil municipal, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Valentin, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 459 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 9 août 2016.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2022-05-108

Remplacement des bonshommes « Les Amoureux » : Réponse des assurances –

Il est unanimement résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter :

- Que les bonshommes « Les Amoureux » soient remplacés suite au vandalisme de décembre 2021 par Mario Bonneville selon estimation numéro 1403;
- Que le montant de la facture sera remboursé par la MMQ, assurance de la municipalité, moins le déductible de 1,000.00\$ établie selon contrat d'assurance;
- Qu'il y aura une consultation publique, à savoir si les citoyens (es) veulent que lesdits bonshommes soient remplacés.

2022-05-109

Dépôt rapport de participation à la formation sur le Comportement éthique –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose un rapport de participation à la formation sur le Comportement éthique pour le membre du conseil suivants :

Monsieur Pierre Vallières, conseiller

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des participants à la formation sur le Comportement éthique.

2022-05-110

Entérinement mandat à la firme MACTRAP pour trappage de castors –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner le mandat donné à la firme MACTRAP au coût approximatif entre 500.00\$ et 700.00\$ plus les taxes applicables, pour trappage des castors dans le cours d'eau Rémillard car ils présentaient une réelle menace à la sécurité des biens, tel que constater par Monsieur Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau de la MRC Haut-Richelieu.

2022-05-111

Autorisation de retirer le barrage de castors à la suite du trappage par Transport Alain Grégoire –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que le barrage de castors dans le cours d'eau Rémillard soit retiré suite au trappage des castors, que la firme Transport Alain Grégoire soit mandatée pour effectuer les travaux afin que l'eau s'écoule normalement.

2022-05-112

Service de sécurités incendies : Acceptation du règlement des factures –

CONSIDÉRANT le litige relatif aux factures par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix portant les numéros 20147, 20148, 20150, 20151, 20152, 20153, 20154, 20155, 20156, 20157, 20158, 20159, 20160, 20161, 20162, 20163, 20328, 20330, 20331, 20332 et 20333 relatives à des interventions survenues au courant de l'année 2020;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue entre Monsieur Thomas, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Monsieur Chamberland, maire de Saint-Valentin, Madame Pelletier, mairesse de Napierville et Monsieur Mercier, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville le 15 mars 2022 afin de régler le litige;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur une quittance finale pour les facturations ci-dessus énumérées, au montant de 45 000\$;

CONSIDÉRANT la résolution #2022-04-105 de Napierville approuvant de verser à titre de quittance finale la somme de 45 000\$ pour les factures ci-dessus identifiées;

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil ;

QUE le conseil accepte, à titre de règlement final, le versement, fait au nom de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de 45 000\$ de la municipalité de Napierville pour le paiement des factures numéros 20147, 20148, 20150, 20151, 20152, 20153, 20154, 20155, 20156, 20157, 20158, 20159, 20160, 20161, 20162, 20163, 20328, 20330, 20331, 20332 et 20333 relatives à des interventions survenues au courant de l'année 2020.

2022-05-113

Début des procédures pour une demande d'entente d'entraide automatique pour le service de sécurité incendie de Napierville –

CONSIDÉRANT la correspondance transmise le 10 juin 2021 à la MRC du Haut-Richelieu par la ministre de la Sécurité publique, la municipalité de Saint-Valentin a été informée que le schéma de couverture de risques modifié ne pouvait être attesté dû à la non-optimisation des ressources régionales disponibles pour certains secteurs de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT QUE dans cette correspondance le MSP indique qu'afin que l'optimisation des ressources soit considérée optimale, il devra être indiqué dans le schéma de couverture de risque modifié que les entraides automatiques entre les services de sécurité incendie de Napierville et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sont en vigueur sur les territoires des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Valentin à développer une entente d'entraide automatique avec la municipalité de Napierville afin d'optimiser les ressources régionales pour couvrir les secteurs identifiés au SCR modifié des municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin;

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil;

QUE la municipalité de Saint-Valentin indique sa volonté de signer une entente automatique avec la municipalité de Napierville dans le but d'optimiser les ressources, de se conformer au schéma de couvertures de risques et conséquemment d'assurer la protection des citoyens des secteurs concernés.

2022-05-114

Dépôt rapport Services de Sécurités Incendies de 2021 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de l'audit de la répartition des coûts d'opération et d'administration et des dépenses en immobilisations du service d'incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par la firme Beaulieu et associés CPA Inc.

2022-05-115

Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : Demande d'appui à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu dans leur démarche auprès de toutes les instances ministérielles afin que la Coopérative puisse continuer à desservir la population de la MRC Haut-Richelieu.

2022-05-116

Demande de réparation du rang Saint-Joseph –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux de nivelage ainsi que l'achat de gravier, s'il y a lieu, pour les parties de chemin non asphalté du rang Saint-Joseph et de la Montée du Petit Rang.

2022-05-117

MRC Haut-Richelieu : autorisation de paiement nettoyage du cours d'eau sans désignation lot 385 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture émis par la MRC Haut-Richelieu au montant de 9,193.68\$ pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans désignation du lot 385.

Que la répartition des frais encourus soit facturée au matricule selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité, suite à l'adoption du règlement pour cette taxation.

2022-05-118

Avis de motion : règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau sans désignation lot 385–

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une séance ordinaire ultérieure du Conseil

un règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du cours d'eau sans désignation du lot 385.

2022-05-119

Présentation du projet de règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau sans désignation lot 385 – Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, présente le projet de règlement 516 qui impose une taxe spéciale aux propriétaires des arpents égouttant du cours d'eau sans désignation du lot 385 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 9,193.68\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation de travaux pour rétablir l'écoulement normal.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la présentation et le dépôt du projet de règlement 516.

2022-05-120

Grenier aux Trouvailles : Demande d'implication financier pour 2022-2023 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande d'implication financière au montant de 350.00\$ pour le projet La Bouée Culinaire à l'organisme Grenier aux Trouvailles.

2022-05-121

Clubs Lions de Lacolle : 45^e anniversaire de fondation –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accorder une commandite de 50.00\$ pour la publication de ¼ de page du programme souvenir à l'occasion de la soirée Gala du 45^e anniversaire de la fondation du Club Lions de Lacolle.

2022-05-122

Demande d'amélioration pour l'accès à la piste de marche –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de donner suite à la demande d'une citoyenne afin d'améliorer l'accès à la piste de marche à partir du stationnement.

Monsieur Gaétan Fortin quitte son siège vu son intérêt à 20h22.

2022-05-123

Demande de dérogation mineur –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale présente la demande de dérogation mineure soumise par Monsieur Gaétan Fortin et Madame Mariette Brouillard pour la non-conformité des marges d'un cabanon construit avant l'acquisition des demandeurs et la non-conformité de la marge suite à l'installation d'un climatiseur

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la demande de Monsieur Gaétan Fortin et Madame Mariette Brouillard et que la demande soit transmis au CCU.

Monsieur Gaétan Fortin reprend son siège à 20h23.

2022-05-124

Mandat à la firme Lavery : Rédaction d'une option d'achat –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater la firme Lavery pour la rédaction d'un projet d'option d'achat pour le lot 5 986 472 pour une éventuelle implantation d'un Centre de la Petite Enfance.

2022-05-125

Croix-Rouge Canadienne : Entente services aux sinistrés : contribution 2022-2023 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire, et Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer l'Amendement No. 1 à l'Entente de service aux sinistrés entre la Société Canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité;
- D'autoriser le paiement de l'avis de contribution de 180.00\$ à la Croix-Rouge canadienne.

2022-05-126

Correspondance –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MTQ : Subvention programme d'aide aux passages à niveau de 2021 au montant de 17,770.00\$;
2. UPA Montérégie : Remerciement pour la commandite au 9^e Gala Agristars ;
3. JAR Organisme LGBTQ+: Services offert aux personnes LGBTQ+ de notre municipalité.

2022-05-127

Lignage de rues : Appel d'offre sur invitation –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la direction de faire l'appel d'offre sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité.

2022-05-128

Traitement des fissures : Appel d'offre sur invitation –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la direction de faire l'appel d'offre sur invitation pour le traitement des fissures des rues de la municipalité.

2022-05-129

Demande Fondation Santé : Défi 120km 28 août –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande d'accès au stationnement, au terrain de soccer et au toilette intérieure entre 9h30 et 11h le 28 août prochain dans le cadre du Défi 120km de la Fondation Santé.

Qu'aucune location de la salle Roger-Fortin sera possible à cette date.

2022-04-095

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 21:22 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière